

**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**

Séance du 21 novembre 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq et le Vingt et Un Novembre à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 14 novembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul Marie BARTOLI.

**OBJET :** Décision modificative n°1 au Budget Primitif du Port de Plaisance pour l'exercice 2025.

**PRESENTS :** Paul-Marie BARTOLI, Dominique CARLOTTI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Virgile CAVALLI, Michel COLONNA, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER, Lydia WARTON.

**PROCURATIONS :** Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Jacqueline GIANNETTI à Elisabeth TABERNER, Ange LARI à Alain FAGGIANI, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Paul-Marie BARTOLI.

**ABSENTS :** Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,

Vu la délibération en date du 4 avril 2025 adoptant le Budget annexe du Port de Plaisance pour l'exercice 2025,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables à l'activité de la Commune,

Considérant que ces opérations n'avaient pu être intégrées dans le Budget Primitif,

Après avis de la commission des Finances,

- **Section d'exploitation :**

Exploitation	Dépenses	Commentaires
Chap 011- Article 6063	+7 000 €	Fournitures petits équipements
Chap 011-Article 6068	+650 €	Autres matériels et fournitures
Chap 011-Article 6135	+650 €	Locations mobilières
Chap 011-Article 61521	+1 000 €	Entretien bâtiments
Chap 011-Article 617	+3 700 €	Etudes
Chap 011-Article 6262	+1 400 €	Frais de télécommunications
Chap 011-Article 627	+1 100 €	Frais bancaires
Chap 65-Article 6588	+15 000 €	Reversements aux amodiataires
Chap 69-Article 6951	-1 738 €	Impôts sur les sociétés
<b>TOTAL</b>	<b>+28 762 €</b>	

Exploitation	Recettes	Commentaires
Chap 70-Article 706	+13 642 €	Taxes amarrage
Chap 70-Article 7083	+6 000 €	Boutiques
Chap 70-Article 7085	+9 120 €	Parking
<b>TOTAL</b>	<b>+28 762 €</b>	

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- ADOPTÉ la décision modificative N°1 au Budget annexe du Port de Plaisance pour l'exercice 2025 telle que figurant dans le tableau ci-dessus.

La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre et 1 Abstention.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS**  
**ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Télétransmission de l'acte, le : 24.11.2025
Publication électronique de l'acte exécutoire : 24.11.2025

Fait à PROPRIANO, le 21 novembre 2025

Le Maire

  
Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance

  
Elisabeth TABERNER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
02A-212002497-20251121-2025-062-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 24/11/2025

